

La nouvelle étiquette énergie devient obligatoire : le 30 novembre pour les appareils de réfrigération domestiques et le 20 décembre pour les lave-linge et lave-vaisselle

Paris, le 4 octobre 2011

La nouvelle étiquette énergie remplacera celle apposée depuis les années 90 sur la plupart des gros appareils électroménagers exposés dans les lieux de vente. **Elle sera obligatoire sur tous les nouveaux appareils ménagers mis sur le marché à compter du 30 novembre pour les appareils de réfrigération domestiques et à compter du 20 décembre pour les lave-linge et lave-vaisselle.**

Conçue pour fournir aux consommateurs des informations fiables et comparables sur la consommation d'énergie, la nouvelle étiquette comporte également des renseignements sur les performances et autres caractéristiques essentielles pour choisir un appareil ménager. **7 Français sur 10 reconnaissent d'ailleurs prendre l'étiquette énergie en considération lors de leurs achats**, selon une étude TNS Sofres.

De nouveaux éléments permettent une meilleure compréhension des informations et valorisent les performances environnementales et progrès techniques réalisés :

- jusqu'à **trois classes supplémentaires d'efficacité énergétique** ajoutées (A+, A++ et A+++);
- **des pictogrammes** en remplacement des textes ;
- **une déclaration obligatoire des émissions acoustiques** pour les produits dont le niveau sonore constitue un critère de choix particulièrement pertinent.



« Pour les fabricants, la nouvelle étiquette-énergie constitue une véritable incitation à l'amélioration des performances énergétiques de leurs futurs produits », conclut Bernard Planque, Délégué général du Gifam.

www.gifam.fr

A propos du GIFAM

Organisation fédératrice de l'industrie des appareils ménagers, le GIFAM (Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils d'équipement Ménager) rassemble une cinquantaine d'entreprises, grands groupes multinationaux et PME, qui accompagnent le consommateur au quotidien en proposant une offre complète et diversifiée sous des marques de grande notoriété. Le GIFAM a pour mission de soutenir l'activité industrielle des grandes marques de l'électroménager et de défendre leurs intérêts communs, d'animer et promouvoir la filière en soutenant l'innovation et la qualité, et enfin d'anticiper et organiser l'action collective des entreprises face aux grands enjeux mondiaux en étant à la fois acteur au plan européen et relai à l'échelon national. Le GIFAM assure un grand nombre de services au bénéfice de ses adhérents : suivi de la réglementation nationale et européenne, établissement de statistiques professionnelles, réalisation d'études à caractère économique, conseils et aides juridiques, assistance à la certification et normalisation, communication et actions de relations publiques, etc.

Contacts presse

GIFAM

Patricia Michel

Tél. : 01 53 23 06 56 - pmichel@gifam.fr

AGENCE CINQUIEME POUVOIR

Myriam Ziad

Tel : 01 40 03 96 05 - mziad@cinquiemepouvoir.com

Téléchargement du communiqué de presse et des visuels haute définition
sur notre salle de presse : <http://www.cinquiemepouvoir.com/salle-de-presse.html>